Communiqué phytosanitaire



nº 08 du 26 mars 2025

SOMMAIRE

Arboriculture

- Phénologie à Châteauneuf
- Feu bactérien
- Tavelure du pommier
- Oïdium du pommier
- Puceron cendré
- Cerisiers/Pruniers : maladie criblée/moniliose
- Hoplocampe des pommiers, poiriers et pruniers
- Carpocapse des prunes
- · Fruits à pépins : contrôles avant fleur
- Protection des abeilles

Viticulture

- Phénologie
- Plantation
- Risque de gel de printemps
- FLAVID 3
- Contrôle des drones
- Site internet : rubrique « biodiversité »

ARBORICULTURE

PHÉNOLOGIE À CHÂTEAUNEUF

Observations effectuées le 24 mars

Pommier stade D (BBCH 56; bouton vert) à stade E (BBCH 57; bouton rose)

Poirier stade C3 (BBCH 54; oreille de souris) à stade D (BBCH 56; bouton vert)

Abricotier stade G (BBCH 67; floraison déclinante)

Cerisier stade C (BBCH 53; éclatement des bourgeons)

FEU BACTÉRIEN

C'est le tout dernier moment, avant la floraison, pour recontrôler les chancres dans toutes les parcelles de poiriers atteintes par le feu bactérien en 2024. Ils doivent absolument être éliminés avant la floraison (plus au minimum 1 mètre de bois sain). Ils sont repérables en suivant les branches portant des feuilles noires ou des fruits momifiés. Ils forment des zones noires et écaillées sur les branches ou le tronc. Pour plus d'information, voir le <u>communiqué n° 05</u>.

Le Bion ou le Vacciplant, stimulateurs des défenses naturelles homologués avec un effet partiel contre le feu bactérien, doivent être appliqués au stade préfloraison (à partir du stade BBCH 56).

Comme en 2024, un système d'avertissement par SMS en cas de risque d'infection florale est prévu. Si vous souhaitez recevoir les avertissements, vous pouvez vous annoncer auprès de l'office (sca-oca@admin.vs.ch).



Pour rappel, pendant la floraison il ne faut pas irriguer sur frondaison, sauf lors de la lutte contre le gel. Les traitements phytosanitaires sont à éviter en cas de risque d'infection. Dans les parcelles atteintes par le feu bactérien ces dernières années, les éclaircissages chimiques durant la floraison sont à éviter.

TAVELURE DU POMMIER

Selon les régions, un risque moyen est annoncé pour samedi. Les prévisions évoluent chaque jour; consultez régulièrement celles correspondant à la station Agrometeo la plus proche de chez vous (Tavelure Agrometeo) ou celles du modèle RIMpro (Tavelure RIMpro).

Pour rappel, les produits de contact sont lessivés après 20 à 25 mm de pluie. Les interventions en « stop » doivent être placées, selon les produits, 24 à 48 h après le début de la pluie. En cas d'utilisation du Curatio, pour obtenir l'effet stop, il doit être appliqué sur feuillage humide. L'efficacité des ISS est réduite lorsque la température est inférieure à 10-12°C. Tenir également compte de la croissance végétative pour le renouvellement des traitements.

Tavelure: Produits de contact Tavelure: Anilinopyrimidines

Tavelure: Divers Tavelure: ISS Tavelure: SDHI Tavelure: Bio

Tavelure: Strobilurines

OÏDIUM DU POMMIER

Etant donné les conditions météorologiques, une protection avant fleur avec un soufre mouillable, qui a également un effet partiel sur la tavelure, est conseillée sur les parcelles avec une pression moyenne. Les anti-oïdium spécifiques ne sont à utiliser qu'en en cas de températures insuffisantes pour le soufre ou sur les parcelles avec de fortes pressions. Les traitements anti-oïdium sont à combiner avec la lutte contre la tavelure.

Produits phytosanitaires homologués contre l'oïdium (pommier)

PUCERON CENDRÉ

Pour le puceron cendré, une première surveillance des vergers est possible, mais difficile. En effet, les contrôles avant fleur doivent être effectués soigneusement, car seules les fondatrices et éventuellement quelques petites colonies sont visibles. Il est recommandé de se concentrer sur les parties basses des couronnes proches du tronc, d'où les infestations s'étendent par la suite. Le seuil de tolérance est de 0,5 à 1 % des inflorescences attaquées. Les traitements précoces, juste avant fleur, sont les plus efficaces. Dans tous les cas, ils doivent être appliqués avant l'enroulement des feuilles.

Produits phytosanitaires homologués contre les pucerons divers (pommier)

CERISIERS/PRUNIERS: MALADIE CRIBLÉE/MONILIOSE

Au stade B-C (BBCH 51-53), un traitement au cuivre ou au dithianon est recommandé contre la maladie criblée. Le traitement au cuivre aura aussi un effet contre les bactérioses et la moniliose. Attention aux risques de brûlure possibles dus à l'application du cuivre à partir du stade D (BBCH 57). Rappel dithianon : max 1680 g matière active par ha et année sur les fruits à noyau.

Les fleurs doivent être protégées contre la moniliose avant les pluies à partir du stade stade D-E (BBCH 57-59) et ensuite à intervalle régulier selon la durée de la floraison et les pluies annoncées. Avant que les stades sensibles ne soient atteints, il est important d'éliminer tous les fruits momifiés qui se trouveraient encore sur les arbres.

Produits phytosanitaires homologués contre la moniliose des fleurs et rameaux (cerisier) Produits phytosanitaires homologués contre la moniliose des fleurs et rameaux (prunier)

HOPLOCAMPE DES POMMIERS, POIRIERS ET PRUNIERS

Le début du vol des hoplocampes est imminent selon SOPRA. Sur les parcelles avec une forte attaque l'année dernière, les pièges englués blancs doivent être mis en place à raison de 2 à 3 pièges par variété afin de suivre le vol des adultes.

Les captures sont cumulées par piège durant toute la floraison. Le seuil de tolérance varie selon l'importance de la floraison : 20-30 guêpes par piège si la floraison est faible; 30-40 guêpes par piège si la floraison est abondante ; sur pruniers, 80-100 guêpes par piège.

Les interventions se font juste après la floraison, selon les captures sur piège.

CARPOCAPSE DES PRUNES

Le début du premier vol du carpocapse des prunes (génération hivernante) est prévu dans quelques jours selon SOPRA. Pour la lutte par confusion sexuelle, les diffuseurs doivent être mis en place avant le début du vol.

FRIJITS À PÉPINS : CONTRÔLES AVANT FLEUR

Les contrôles pré-floraux ne seront pas effectués en groupes cette année. Par contre, nous vous invitons à effectuer un contrôle individuel dans vos parcelles de pommiers et à nous transmettre les résultats. Un aperçu de la situation actuelle sera ensuite publié dans l'un des prochains communiqués phytosanitaires. De plus amples informations ont été envoyées aux producteurs par courriel le 24 mars.

PROTECTION DES ABEILLES

De manière générale, les insecticides ne **doivent pas être appliqués pendant la floraison** des arbres (de la première fleur ouverte jusqu'à la fin de la chute des pétales). Attention aux parcelles voisines qui pourraient être en fleurs. Avant un traitement avec un produit toxique pour les abeilles (phrase Spe 8), les plantes fleuries présentes dans l'interligne doivent être fauchées, de préférence la veille. Il est recommandé de privilégier les insecticides neutres pour les abeilles et de traiter en dehors de leur période de vol. Pour plus d'informations, consulter la fiche Agridea « <u>Protéger les abeilles lors de l'utilisation de produits phytosanitaires</u> ».

VITICULTURE

PHÉNOLOGIE

Selon les observations effectuées le 24 mars dernier à Châteauneuf, la vigne se situe entre les stades BBCH 00-01 (la vigne pleure) et BBCH 01 (gonflement du bourgeon), parfois de façon avancée selon les situations et les cépages.

PLANTATION

Une fois que le sol est réchauffé, débute la période consacrée aux plantations et aux repiquages. L'importance de travailler avec du matériel végétal sain est primordiale dans la lutte contre la propagation de la flavescence dorée en Valais. En ce sens, le traitement à l'eau chaude (TEC) est le seul procédé garant qui permet d'éradiquer le phytoplasme de la flavescence (et d'autres phytoplasmes comme le bois noir).

L'ensemble des pépiniéristes valaisans traitent l'intégralité de leur production à l'eau chaude. Le timing de plantation de ces barbues nécessite toutefois d'être revu. L'observation sur le terrain démontre que les plants traités à l'eau chaude présentent un débourrement plus tardif, décalé de deux ou trois semaines pour certains cépages. Toutefois ces retards sont rattrapés en fin de cycle et la différence entre le taux de mortalité des plants TEC et des plants témoins est négligeable.

Afin de permettre à la vigne d'accomplir tout son cycle végétatif jusqu'à la mise en réserve en automne, il est conseillé de planter les barbues dès début avril. Dans le but d'optimiser les réussites de la plantation, veiller à :

- Bien préparer le sol (aération, désherbage mécanique).
- Ne pas appliquer d'engrais, de fumier frais, de compost ou de tourbe dans l'orifice de plantation, au risque de provoquer des brûlures ou des dessèchements de la racine.
- Dépasser le point de greffe de 5cm au niveau du sol pour éviter des affranchissements.
- Préserver le feuillage par des traitements à base de cuivre jusqu'au 31 août au plus tard.

Nous rappelons qu'il est nécessaire de contrôler la présence d'un passeport phytosanitaire (à conserver pendant 10 ans) et de l'envoyer à l'Office de la vigne et du vin lors de l'actualisation du registre des vignes. Dans le cadre du vignoble du 21ème siècle, le traitement à l'eau chaude est obligatoire.

RISQUE DE GEL DE PRINTEMPS

Avec le retour des beaux jours, les travaux d'entretien du sol reprennent. Afin de limiter les potentiels risques et dégâts de gel de printemps, veiller à maintenir une hauteur de végétation courte dans des zones gélives connues.

Bon à savoir : Suite à un travail du sol ou à une fauche/broyage, l'évaporation de l'eau contenue dans la partie travaillée du sol et dans les déchets de fauche peut augmenter l'humidité de l'air et ainsi augmenter les risques de gel. Pour cela, il est fortement déconseillé de travailler le sol ou de faucher / broyer l'enherbement dans les 2 à 5 jours qui précèdent des risques de gel. Le nombre de jours entre l'intervention et les risques de gel est proportionnel à l'humidité des sols et la hauteur du couvert.

FLAVID 3

Les vigneronnes et vignerons sont invités à participer à un questionnaire sur les défis actuels et futurs de la viticulture suisse.

L'enquête fait partie d'un module du projet FLAVID 3 consacré à la flavescence dorée, un projet de recherche commun entre le WSL de Cadenazzo, Agroscope et AGRIDEA financé par l'Office fédéral de l'agriculture. Les objectifs de l'enquête sont les suivants :

- Comprendre les sensibilités et les préoccupations des viticulteur-trices dans le cadre de leur activité.
- Comprendre comment mieux cibler les activités de recherche sur des maladies telles que la flavescence dorée pour répondre aux besoins et aux attentes du secteur.
- Recueillir des informations sur la manière d'améliorer la communication entre la recherche et les utilisateur-trices.

Participez à l'enquête maintenant et partagez votre avis!

FLAVID 3





Important : Tout cep de vigne considéré comme atteint de flavescence dorée doit être arraché et évacué avant le 31 mars 2025 par l'exploitant de la vigne, sous contrôle du SCA.

CONTRÔLE DES DRONES

Nous rappelons aux utilisateurs de drones pour l'épandage de produits phytosanitaires, qu'ils sont aussi tenus d'effectuer un contrôle de leur appareil.

Selon les dispositions 7.2 du formulaire de l'OFAC « Demande d'autorisation afin d'exploiter des aéronefs sans occupants (UAS) pour l'épandage aérien (selon PDRA-S01) », le nouvel appareil doit faire l'objet d'un test de pulvérisateurs avant sa première mise en service, puis être répété tous les trois ans sur chaque drone.

Les inscriptions aux contrôles relèvent de la responsabilité de chaque exploitant et doivent se faire directement auprès des organes de contrôle agréés par l'Office fédéral de l'agriculture (Agroscope ou le Service Cantonal de l'Agriculture du Canton du Valais).

Pour la prochaine session de contrôle qui aura lieu début mai au Domaine du Grand Brûlé, les inscriptions se font par mail à gael.roten@admin.vs.ch ou au 027 606 75 18.

SITE INTERNET: NOUVELLE RUBRIQUE « BIODIVERSITÉ »

Découvrez la rubrique consacrée à la biodiversité spécifique au vignoble sur le site internet du Service de l'Agriculture : Biodiversité - vs.ch

Pour chacune des mesures et/ou structures adaptées aux vignoble vous trouverez : une description, les avantages, la mise en œuvre/l'entretien, les exigences, les contributions et les aspects administratifs liés aux différents programmes.

- Enherbement
- Arbres et arbustes
- Haie
- Prairies extensives
- Jachères florales
- Murs en pierres-sèches
- Guérites
- Nichoirs; Tas de pierres / branches / sable



Service cantonal de l'agriculture